Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260409-04_2026_08-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 02.04.2026

Date de la convocation : 26.04.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2

Date d'affichage : 08/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le deux du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PERREAU Frédéric, Maire.

Présents : Frédéric PERREAU, DUVAL-BLAIZE Cécile, JACQ Frédéric, PAUL Marie-Christine, LAMBERT Emmanuel, MARSHALL Catherine, COSTENOBLE Luc, LEZEC Karine, BRIERE Yoan, PHILIPPE Anne, FAURE Anaëlle, LE NORMARD Christian, LEVREL Yann.

Absent : NIETO Jean-Marc (procuration à Marie-Christine PAUL), Elise BUREAU (procuration à Yann LEVREL)

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Catherine MARSHALL.

DÉLIBÉRATION N° 8

RECRUTEMENT DES EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire propose de recruter des agents contractuels au sein des services communaux pour la saison estivale :

* 1 agent au service technique du 11 mai au 30 septembre 2026, rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial, sur la base de 35h.

* 2 moniteurs au centre nautique de Locquémeau : 2 agents du 6 juillet au 31 août (2 mois), rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'opérateur territorial des activités physiques et sportives (A.P.S).

* 4 agents (2 personnes en juillet et 2 personnes en août) du 4 juillet au 22 août pour faire visiter les églises de Trédrez et de Locquémeau, rémunérés à l'heure sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint territorial du patrimoine, à raison de 3 heures par jour (selon nécessités).

* 1 agent administratif du 22 juin au 31 aout 2026, rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint territorial, sur la base de 35h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- VALIDE les recrutements des agents contractuels aux conditions définies ci-dessus.

PERREAU Frédéric, Maire

Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 08.04.20256

MARSHALL Catherine,
secrétaire de séance

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU - 22300 -